



Création des pôles nationaux de contrôle à distance des professionnels (pour information)

L'administration indique que la mise en place des Pôles Nationaux de Contrôle à Distance (PNDC) a pour objectif, en complément de l'activité des PCE (Pôles de Contrôles et d'Expertise) et des BDV (Brigades Départementales de Vérification), de contribuer à une meilleure couverture du tissu fiscal des professionnels sur l'ensemble du territoire national. Elle fait suite à une expérimentation réalisée dès 2019 par les DIRCOFI visant à faire corriger par la régularisation ou la relance amiable, et non par la voie du contrôle, des anomalies relevant a priori de l'erreur dans la sphère des professionnels. Dans la continuité de cette expérimentation, trois ans après le déploiement des PNCD des particuliers, la DG a décidé de déployer ce modèle d'organisation dans la sphère des contribuables professionnels.

Le premier PNCD dédié au contrôle des professionnels a été mis en place le 1er septembre 2024 à Lorient (DDFiP du Morbihan). Chaque PNCD des professionnels sera composé d'une quarantaine d'agents de catégorie A, B et C. **Le pôle de Lorient débute son activité avec une équipe d'une vingtaine d'agents et vingt autres agents arriveront l'année suivante. L'effectif sera alors complet seulement en septembre 2025.** La structure sera encadrée par deux cadres A+.

Dotés d'une compétence nationale et alimentés exclusivement par des listes data-mining produites par le bureau SJCF-1D ; les travaux du PNCD s'articulent entre :

- incitation à la régularisation,
- et
- contrôles sur pièces (CSP) de dossiers simples des professionnels à faibles enjeux

Selon la Direction, « les PNCD ont vocation à traiter principalement des anomalies simples en matières d'impôt sur les sociétés (IS), de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de bénéfices industriels et commerciaux et de bénéfices non commerciaux sur des dossiers de professionnels situés sur l'ensemble du territoire national (exemples : passif de TVA injustifié et discordance de chiffre d'affaires, taux réduit d'IS appliqué à tort, imputation erronée de déficits, honoraires non déclarés...). Dans une démarche d'incitation à la régularisation, les PNCD adresseront aux contribuables professionnels des courriers dont l'objectif est de les inciter à fournir des explications ou à régulariser leur situation en cas d'anomalie avérée.

Les PNCD réaliseront en outre des CSP de dossiers simples des professionnels, également sur la base de thématiques identifiées par les travaux de data-mining du bureau SJCF-1D. »

La CGT FP 34 déplore le fait que les missions des PNCD ne soient pas traitées dans nos services territoriaux (PCE, BDV, SIE). Pourquoi une fois de plus créer un service à distance ? Cela ne permet aucunement le qualificatif de service de proximité. Nous déplorons également la création du PNCD de Lorient avec la moitié des effectifs prévus.

Point sur les ruptures conventionnelles (pour information)

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de demandes	3	9	4	2	1	19
Dont accord	2	9	4	1	1	17
Dont refus	1	0	0	1	0	2
Taux d'acceptation	66 %	100 %	100 %	50 %	100 %	89 %

Les refus de 2020 et 2023 ont été motivés par le fait que l'agent était proche de l'âge de la retraite.

A l'heure actuelle, le dispositif a coûté 597 151 € représentant 35 126,53 € par personne.

Point sur les travaux immobiliers (pour information)

• Montmorency : stores posés sur les façades est, ouest et sud des bâtiments A et B

Après les travaux du plan de relance, dont la Préfecture assurait la maîtrise d'ouvrage, des problèmes de luminosité ont été constatés puisque les vitrages ne permettent pas de filtrer suffisamment le rayonnement du soleil. Vos militants CGT avaient porté le sujet en question diverse de CSAL et en FS. Le service de l'immobilier a fait réaliser par un professionnel un test sur deux fenêtres de la division des Dépenses, sur la façade sud. Le test étant concluant et approuvé par les agents du CGF, des devis ont été demandés puis transmis à la Préfecture pour financement.

• Clôture INSEE :

Lors de la FS du 12/11, la Direction nous a indiqué que les travaux commenceraient début décembre. Dans le fonds documentaire de ce CSAL, nous apprenons que cela « devrait être » en début d'année 2025. A suivre...

• Béziers Verdier : création de sanitaires au bâtiment A (R+1 et R+2)

Bénéficiant d'un reliquat de crédits et en prévision de la rénovation et du réaménagement futur du bâtiment A (transfert du SGC Biterrois et de la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault), la Direction a décidé de créer des sanitaires afin d'améliorer les conditions de vie au travail des agents. Les travaux qui se dérouleront au cours du 1er semestre 2025, consisteront à créer sur chaque étage un bloc sanitaire composé, d'un lavabo, d'un vidoir pour le ménage, de 4 WC dont un accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

• Lunel :

- **Etanchéité soubassement d'un côté du bâtiment.** A la suite de fortes pluies, le local caisse a été inondé. Le service de l'immobilier a fait procéder à un diagnostic afin de trouver l'origine de l'infiltration. Il s'est avéré que le soubassement situé au droit de la caisse nécessitait une reprise. Les travaux qui ont été réalisés ont permis de remédier à cette situation.

- **Etanchéité toiture.** La petite toiture située au dessus de l'ascenseur a dû faire l'objet de travaux d'étanchéité afin d'éviter le ruissellement de l'eau de pluie sur la machinerie de l'ascenseur. Ces travaux ont été couplés avec une reprise de l'étanchéité sur un autre toit au droit d'un joint de dilatation.